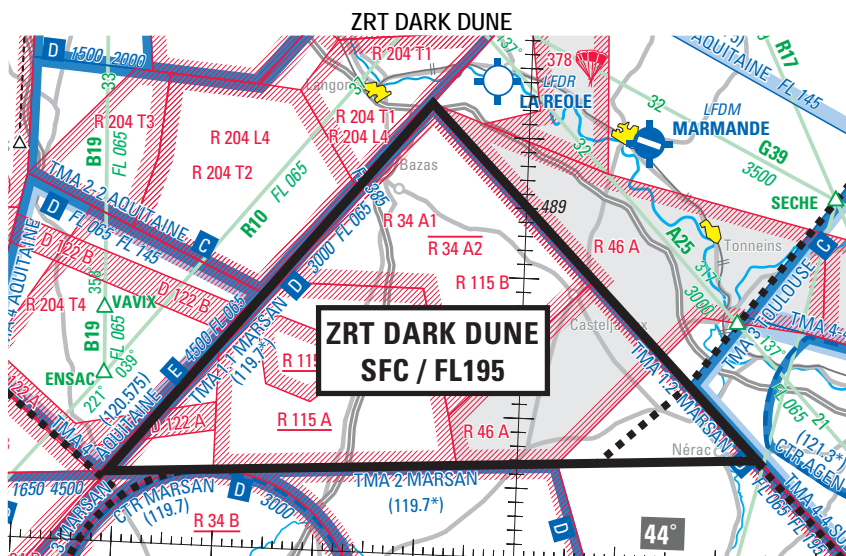


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour l'exercice DARK DUNE 18-1

En vigueur : Le 19 avril 2018

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Mont-De-Marsan LFBM, La Réole Floudès LFDR



ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense évoluant en CAM, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

1400-2359

GESTIONNAIRE

Mont-de-Marsan Approche

INFORMATION DES USAGERS

Marsan APP : 119.700 MHz
Aquitaine Info : 120.575 MHz
Pyrénées Info : 126.525 MHz
Bordeaux Ctl : 133.775 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :
 - les aéronefs participant à l'exercice,
 - les aéronefs ayant reçu l'accord de **Marsan APP**
 - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès de **Marsan APP**

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par **Marsan App**.
CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

44°07'34.00" N,000°23'52.00" E

44°32'15.00" N,000°09'46.00" W

44°05'01.00" N,000°40'43.00" W

44°07'34.00" N,000°23'52.00" E

Limites verticales

SFC / FL195

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Activités aériennes légères, sportives et récréatives

Les activités d'aéromodélisme AEM 9044 Casteljaloux et AEM 9492 Ruffiac sont suspendues pendant l'activation de la ZRT DARK DUNE.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUPAIP :
Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
SCAA (Sous-Chefferie Activités Aériennes)
 Téléphone : 04 69 84 47 98 ou 04 69 84 47 99
 PNIA : 811 942 4798 (99)

Pendant l'exercice :

Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan
 Téléphone : 05.58.05.49.78 (secours : 05.58.46.28.41)